



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE

AMIENS, le 29 MAI 2008

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme

à

Monsieur le Directeur Régional de
l'Équipement de Picardie

Objet : Création de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Par lettre du 15 Mai 2008, le Premier Ministre me demande de préparer une nouvelle direction régionale qui regroupe les trois directions DRIRE-DIREN-DRE sous la conduite du directeur régional de l'équipement.

Le présent courrier constitue votre lettre de mission pour aboutir à la création de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement au 1^{er} janvier 2009.

La lettre du Premier Ministre et ses annexes précisent les enjeux à prendre en considération dans la nouvelle direction régionale, essentielle pour l'action de l'Etat. Il vous appartiendra de les hiérarchiser en fonction des problématiques de la Picardie et de proposer une organisation qui les prenne en compte le plus efficacement possible.

Cette démarche sera participative et ouverte à l'ensemble des agents des trois directions. Aussi, en liaison avec la directrice de la DRIRE-DIREN, vous établirez un projet de service qui affiche pour les trois ans à venir la politique de cette nouvelle direction : la stratégie, les objectifs poursuivis, la manière de les atteindre et les moyens correspondants. Alors, un projet d'organisation pourra être proposé et présenté aux instances paritaires.

Comme vous le savez, un travail important a déjà été réalisé pour le rapprochement de la DRIRE et de la DIREN - que je vous demande de mettre en valeur - aboutissant à un projet de service pour ces deux directions, de même la DRE a établi un document de cohérence régionale. Il s'agit d'adapter ces documents en s'assurant de leur pertinence avec le Grenelle de l'Environnement et en créant de nouvelles dynamiques.

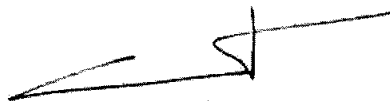
Vous me présenterez dans les huit jours la manière dont vous appréhendez le déroulement de cette phase de préfiguration en explicitant en particulier :

- les modalités de conduite du projet,
- la démarche participative pour aboutir à la définition du projet de service de la DREAL,
- le calendrier prévisionnel,
- la communication interne mise en oeuvre pour faire adhérer les agents,
- l'information des organisations syndicales,
- la manière dont la communication externe peut être organisée.

Je souhaite que vous me rendiez compte régulièrement de l'avancement des travaux. Je tiendrai tous les deux mois environ une réunion avec les comités de direction réunis dont vous assurerez la préparation et le suivi.

Vous me remettrez le projet de service de la future DREAL à la fin du mois de novembre 2008 afin que je le transmette au secrétariat général du MEEDAT. Il sera accompagné d'un organigramme détaillé et d'un règlement intérieur unifié.

Vu le délai particulièrement resserré pour conduire cette démarche, je considère qu'elle est prioritaire pour vous même et pour les chefs de service.



Henri-Michel COMET